



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 12 janvier 2021 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéo-conférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéo-conférence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Claudette Racette, décédée le 1<sup>er</sup> décembre à l'âge de 71 ans;
- madame Pauline Savoie, décédée le 8 décembre à l'âge de 75 ans;
- madame Yolande Labonté née Dubord, décédée le 9 décembre à l'âge de 96 ans;
- madame Suzon Trahan, décédée le 9 décembre à l'âge de 65 ans;
- monsieur Rosaire Lacasse, décédé le 13 décembre à l'âge de 67 ans;
- monsieur Michel Beaulieu, père de monsieur Éric Beaulieu, opérateur au Service des travaux publics, décédé le 16 décembre à l'âge de 86 ans;
- madame Diane Dépin, décédée le 20 décembre à l'âge de 60 ans;
- monsieur Pierre Desjardins, décédé le 2 janvier à l'âge de 76 ans;
- monsieur Mario Tardif, décédé le 3 janvier à l'âge de 73 ans;
- monsieur Derek Aucoin, décédé le 26 décembre à l'âge de 50 ans.

Madame la mairesse rend hommage à la vie de monsieur Derek Aucoin et à son apport à la collectivité.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

**RÉSOLUTION 2021-01-001**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par l'insertion du sujet 5.1 Dépôt et avis de motion – Avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1522-7 modifiant les dates d'échéance des versements des taxes foncières prévues au Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations et dépôt du projet de règlement.

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéo-conférence.

La présidente répond aux questions reçues par écrit relatives aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2021-01-002**  
**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**– 1209, RUE DE LA COMMUNE – ZONE R-3 274 – DOSSIER 2010-DM-427**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative à la résidence multifamiliale isolée située au 1209, rue de la Commune sur le lot 2 106 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 274.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 décembre 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 25 novembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4386, à 7,72 mètres le total des marges latérales minimales autorisé pour la résidence multifamiliale isolée située au 1209, rue de la Commune, représentant une dérogation de 1,28 mètre, soit 14 % inférieure au total des marges latérales minimales de 9 mètres prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-3 274.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-003  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– 1128, RUE DESCARTES – ZONE R-1 253 – DOSSIER 2010-DM-428**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative à la résidence unifamiliale isolée avec garage attaché située au 1128, rue Descartes sur le lot 2 107 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 253.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 décembre 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 25 novembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4387, à 3,01 mètres le total des marges latérales minimales autorisé pour la résidence unifamiliale isolée avec garage attaché, représentant une dérogation de 0,19 mètre, soit 6 % inférieure au total des marges latérales minimales de 3,20 mètres prescrit à l'article 256 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour ce type de résidence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-004  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et celui des séances extraordinaires des 1<sup>er</sup>, 7 et 11 décembre 2020, tels que soumis.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-01-005  
RÈGLEMENT RV-1522-7**

La conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1522-7 modifiant les dates d'échéance des versements des taxes foncières prévues au Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2021-01-006  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 6 novembre au 17 décembre 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-007  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020 montrant un total des activités de 3 715 135,14 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-008  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 15 décembre 2020 et révisée par le Service des finances le 16 décembre 2020, montrant un montant payable total de 1 809 728,31 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-009  
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU  
SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE décréter les travaux municipaux et projets suivants et d'autoriser l'appropriation d'une partie du surplus libre accumulé comme suit :

- 100 000 \$ pour des travaux de réaménagement au Service des finances;
- 12 000 \$ pour les parcs et terrains de jeux;

- 200 000 \$ pour la plantation d'arbres dans les parcs et les rues;
- 30 000 \$ pour divers équipements de plus de 3 000 \$;
- 75 000 \$ pour le remplacement de l'unité de climatisation et de chauffage à l'aréna;
- 40 000 \$ pour la conversion des bâtiments municipaux aux produits d'éclairage à diode électroluminescente (DEL) et remplacement des pièces électriques;
- 80 000 \$ pour la mise aux normes des systèmes d'alarme incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-010  
 APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET  
 ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
 APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approprier les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, à savoir :

- 30 000 \$ pour l'achat de bacs à fleurs, poubelles et mobilier urbain;
- 20 000 \$ pour des panneaux de règlement et d'identification de parcs.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-011  
 TRAVAUX MUNICIPAUX ET EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE décréter les travaux municipaux et projets suivants et d'autoriser la trésorière à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- 5 000 \$ pour l'achat de balises pour les pistes cyclables et pics;
- 10 000 \$ pour divers projets de sécurisation;
- 20 000 \$ pour le remplacement des lampadaires sur la rue du Pomerol;
- 20 000 \$ pour l'amélioration des boisés;
- 20 000 \$ pour la remise à niveau du bassin de rétention sur la rue Yvonne-Lacroix;
- 10 000 \$ pour l'achat de conteneurs pour parcs (rangement et événements);

- 25 000 \$ pour l'achat de végétaux et de matériel de pépinière pour l'aménagement d'îlots de chaleur;
- 22 000 \$ pour l'achat d'un semoir pour la pépinière municipale;
- 15 000 \$ pour la réfection de la toiture du chalet de la piscine;
- 25 000 \$ pour le remplacement de la rampe d'accès du chalet du parc Pellerin;
- 4 000 \$ pour l'achat de filets protecteurs pour les plateaux sportifs;
- 15 000 \$ pour le remplacement de bandes de patinoires en polychlorure de vinyle (PVC);
- 10 000 \$ pour la mise à jour et l'ajout d'éclairage pour les parcs et les édifices;
- 10 000 \$ pour des clôtures diverses;
- 25 000 \$ pour un concept d'ombrelle dans les parcs et une installation;
- 20 000 \$ pour l'ajout de fontaine à boire dans les parcs et leur installation;
- 20 000 \$ pour des aménagements d'espaces verts à entretien minimal;
- 30 000 \$ pour le pavage dans les parcs (béton, bordures, pavé);
- 15 000 \$ pour la mise à niveau des aires de jeux (achat de copeaux et de sable);
- 25 000 \$ pour la mise à niveau des équipements électriques (transformateur, panneaux électriques, interrupteurs);
- 30 000 \$ pour la mise à niveau de la génératrice au poste de police;
- 25 000 \$ pour le remplacement du trottoir principal à la bibliothèque;
- 15 000 \$ pour le remplacement des portes grillagées à l'aréna;
- 15 000 \$ pour la mise à niveau de la salle électrique du centre socioculturel;
- 15 000 \$ pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques à divers bâtiments;
- 15 000 \$ pour le remplacement de l'éclairage extérieur de divers bâtiments par des produits d'éclairage à diode électroluminescente (DEL);
- 25 000 \$ pour le remplacement du logiciel de service de dette;
- 12 000 \$ pour le remplacement d'équipements événementiels;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-012  
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le conseiller Daniel Kaeser maire suppléant à compter du 13 janvier 2021 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-013  
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES – DÉPÔT DU RAPPORT DU  
MOIS DE NOVEMBRE 2020**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de comptes du 17 novembre 2020 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-014  
CÉLÉBRANT COMPÉTENT – DÉSIGNATION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE demander au ministère de la Justice de désigner monsieur André Lapointe, directeur général par intérim et directeur du Service du génie, à titre de célébrant compétent pour célébrer les mariages civils et les unions civiles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-015  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – VERSEMENT DE LA  
QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville pour l'année 2021 à la Communauté métropolitaine de Montréal d'une somme de 617 311 \$, imputable au poste budgétaire 02 629 00 998.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-016  
PRATIQUE DE LA BALLE-MOLLE – SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC  
LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

APPROUVÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver le projet d’entente avec la Ville de Saint-Eustache ayant trait au partage des ressources pour la pratique de la balle-molle, prenant effet à la date de signature de l’entente jusqu’au 31 décembre 2025, avec renouvellement annuel par la suite.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-017  
COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SIGNATURE D’UNE ENTENTE  
AVEC LA VILLE DE MIRABEL**

ATTENDU que les propriétés situées aux 18 130, chemin de la Côte Nord et 8775, rang Sainte-Henriette sont situées sur le territoire de la Ville de Boisbriand, dans un secteur résidentiel adjacent à un secteur résidentiel desservi par les services de collecte de matières résiduelles de la Ville de Mirabel;

ATTENDU que dû à leur emplacement géographique particulier, ces propriétés font l’objet d’oubli lors des différentes collectes;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’approuver le projet d’entente ayant trait à la collecte des matières résiduelles des propriétés situées au 18 130, chemin de la Côte Nord et au 8775, rang Sainte-Henriette par la Ville de Mirabel, selon la même fréquence et les mêmes conditions que les services de collecte offerts aux unités d’occupation du territoire de la Ville de Mirabel.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-018  
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES  
AUTONOMES 2019-2020 – SUIVI DES ENGAGEMENTS**

ATTENDU qu’en vertu de l’appel de projets lancé par le ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020, la Ville de Boisbriand s’est

engagée à dépenser la somme de 41 800 \$ en acquisition de livres et publications en série édités au Québec;

ATTENDU que le montant en acquisition de livres et publications en série édités au Québec inscrit au rapport des dépenses relativement à cette subvention totalise 41 522 \$;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la bibliothécaire à engager des dépenses en acquisition de livres et publications en série édités au Québec au montant équivalent au résidu de la subvention accordée par le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2019-2020, sans affecter les dépenses relativement à l'entente de développement des collections 2020-2021.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 770 05 673, 02 770 05 675 ou 02 770 05 677.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-019**  
**COLLECTE DE SANG – PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la collecte de sang organisée par Héma Québec les 1<sup>er</sup> et 2 février 2021.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-020**  
**SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser le versement des profits générés par la vente de l'affichage à l'aréna, pour l'année 2020, à divers organismes de la Ville comme prévu à la liste du 6 décembre 2020 préparée par la responsable des relations avec les citoyens.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-021  
ODYSCÈNE – ENTENTE DE SUBVENTION ET CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE 2021**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet d'entente avec Odyscène, diffuseur régional en matière de spectacles ayant trait à la participation financière de la Ville pour les années 2021 à 2024.

D'autoriser le versement des sommes suivantes, représentant la subvention annuelle de la Ville indexée au taux de 1,5 % par année, à savoir :

- 31 829 \$ pour l'année 2021;
- 32 306 \$ pour l'année 2022;
- 32 790 \$ pour l'année 2023;
- 33 282 \$ pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-022  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder une aide financière aux organismes suivants :

- A) 200 \$ à la maison d'accueil pour femmes Le Mitan pour 2021;
- B) 200 \$ à l'organisme Marraine tendresse pour l'année financière 2020-2021.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-023  
ADHÉSION 2020-2021 – PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE  
DANS LES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides à titre de membre « Institutionnel » pour la période de septembre 2020 à août 2021, d'une somme de 500 \$, toutes taxes comprises.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

De remplacer la résolution 2020-10-432 par la présente.

Adoptée

Monsieur le conseiller Érick Rémy quitte son siège quelques instants et se joint à nouveau à la rencontre.

**RÉSOLUTION 2021-01-024  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2020 montrant un total mensuel de 2 391 360 \$ et un cumulatif annuel de 90 266 756 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-025  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 115, RUE YVONNE-LACROIX –  
ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme su 25 novembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4388 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 395 du cadastre du Québec au 115, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 26 octobre 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d'implantation du 29 octobre 2020 préparé par Legault Trudeau Arpentiers-géomètres;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 4 novembre 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-026**  
**APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNES**  
**MURALE ET COMMUNAUTAIRE – PENNINGTONS – 3200, AVENUE DES**  
**GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 novembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4382 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du commerce Penningtons situé au 3200, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés le 2 novembre 2020 par Enseignes Barbo inc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-027**  
**APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE**  
**MURALE – RESTAURANT DÉJEUNER AM DÎNER – 2705, RUE**  
**D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 novembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4383 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale du restaurant Déjeuner AM Dîner situé au 2705, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés le 17 novembre 2020 par Les Entreprises DGraphx.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-028**  
**APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE**  
**MURALE – MONO PRIX – 377, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –**  
**ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 novembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4384 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale du commerce Mono Prix situé au 377, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée

aux plan et simulation de l'enseigne révisés le 5 décembre 2020 par Enseignes Néon Patron.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-029  
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE AU  
18 DÉCEMBRE 2020**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par la directrice par intérim du Service des ressources humaines du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 13 septembre au 18 décembre 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-030  
EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION GÉOMATIQUE AU SERVICE DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'engager madame Marie-Pier Thouin, à l'essai, au poste de chef de division géomatique, cadre régulier à temps complet au Service des technologies de l'information, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-031  
EMBAUCHE – MENUISIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'engager monsieur Pierre-Luc Grondin, à l'essai, au poste de menuisier, syndiqué régulier à temps complet au Service des travaux publics à compter du 13 janvier 2021, selon les modalités soumises.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-032  
NOMINATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE nommer monsieur Martin Charest, directeur adjoint au Service des travaux publics, à titre de directeur par intérim du Service des travaux publics à compter du 18 janvier 2021 jusqu'à l'entrée en fonction du prochain titulaire du poste.

DE verser à monsieur Martin Charest une rémunération additionnelle comme prévu à l'article 7.01 du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-01-033  
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE À LA VÉRIFICATION DE  
LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

ATTENDU que la Commission municipale du Québec a procédé à des travaux d'audit sur le processus encadrant l'adoption des règlements dans 28 municipalités comprenant la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que la Commission a transmis à la Ville son rapport en date du 15 décembre 2020 conformément à la Loi sur la Commission municipale (RLRQ, chapitre C-35), qu'il a été transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et sera diffusé sur le site Web de la Commission;

ATTENDU que ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception par la municipalité;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du Rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec du 15 décembre 2020 sur le processus encadrant l'adoption des règlements et de la lettre de la vice-présidente à la vérification.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune des questions reçues par écrit n'a trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2021-01-034**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 21 h 25.

Adoptée